

LES 15 RECOMMANDATIONS DE LA MISSION CARDOSO

PREMIER AXE

Changer la posture de l'Etat : Clarifier les objectifs de l'Etat et Renouveler ses modalités d'intervention

Proposition 1 :

Conditionner l'octroi des aides aux éditeurs à l'engagement d'une stratégie globale de redressement, assortie d'engagements évaluables, et formalisée par une convention.

Proposition 2

Réorienter les aides vers le soutien à l'innovation, le renouvellement de l'offre et la promotion de nouveaux modèles professionnels. Les projets aidés en priorité porteraient sur les stratégies commerciales, la diversification plurimédia, les laboratoires et incubateurs d'innovation portés par des associations professionnelles, la monétisation des contenus en ligne, etc.

Proposition 3

Engager une politique volontariste de maîtrise des coûts, condition essentielle de retour à l'équilibre des titres.

Proposition 4

Réformer l'aide au portage.

Proposition 5

Création d'un fonds stratégique pluriannuel pour la presse, ciblé sur les titres de la presse d'IPG, regroupant l'ensemble des aides destinées aux éditeurs.

Proposition 6

Pour alimenter ce fonds, figer, sur une base 2009 et pour 5 ans, le montant des « aides à l'éditeur ». Coût = 900 millions d'euros sur 5 ans (2011-2016) pour la restructuration du secteur de l'édition de presse (papier et numérique).

Proposition 7

Première expérimentation en 2011 sur la PQN, et extension de la démarche à la PQR, la PQD, à la PHR et aux news IPG en 2012.

Proposition 8

Adapter les outils d'intervention et définir des procédures lisibles et transparentes :

- *Définir le cadre juridique (loi+décret) pour les principes généraux et donner à l'administration les moyens d'en faire évoluer plus soupagement le fonctionnement.*

- *Associer des indicateurs pertinents à l'aide octroyée.*
- *Définir des seuils, garants d'une répartition équitable des aides (un seuil maximum d'intervention par bénéficiaire, une enveloppe globalisée par famille de presse).*
- *Privilégier les avances remboursables, ou les garanties d'investissement (OSEO, IFCIC)*

DEUXIÈME AXE

Intensifier les actions en faveur du lectorat

Proposition 9

Élargir la mesure en faveur de l'abonnement « jeune lecteur » à la presse payante en ligne et encourager de nouvelles actions de sensibilisation et d'éducation au lectorat.

TROISIÈME AXE

Renforcer la régulation d'ensemble des marchés de la distribution et de la diffusion

Proposition 10

Accorder une priorité politique forte à la réforme du système de distribution : parvenir à des prestations assises sur la vérité des coûts.

Proposition 11

Favoriser l'émergence d'un modèle économique viable pour la presse d'information en ligne.

Proposition 12

Créer une instance de régulation aux compétences élargies, s'étendant à l'ensemble des problématiques liées à la tarification et à la concurrence en matière de distribution et de diffusion de la presse.

QUATRIÈME AXE :

Refonder les structures de pilotage de l'ensemble des aides à la presse

Proposition 13

Unifier l'ensemble des structures de gouvernance dans le cadre d'un forum permanent et d'une convention annuelle associant la profession à l'élaboration des priorités stratégiques.

Proposition 14

Gestion opérationnelle du dispositif en administration centrale sous réserve d'une « révolution culturelle ».

Proposition 15

Renforcer la fonction d'évaluation et de contrôle à l'échelon opérationnel, dotée de moyens importants assis sur le budget des aides à la presse. Création d'une structure d'évaluation et de contrôle indépendante rattachée au ministre.